



Traité Baba Kama

Michna 1 - Chapitre 4

שׁוֹר שֶׁנִּגַּח לְאַרְבָּעָה חֲמִשָּׁה שְׁוֹרִים זֶה אַחֲרֵי זֶה,
יִשְׁלַם לְאַחֲרוֹן שְׁבָהֶם.
אִם יֵשׁ בּוֹ מוֹתֵר, יִחְזִיר שְׁלֹשְׁלֻפְּיָו,
וְאִם יֵשׁ בּוֹ מוֹתֵר יִחְזִיר לְשֹׁלְפָיָו,
וְהָאֲחֲרוֹן אֲחֲרוֹן נִסְכָּר.
דְּבָרֵי רַבִּי מֵאִיר.
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:
שׁוֹר שְׁנוֹה מְאִתִּים שֶׁנִּגַּח לְשׁוֹר שְׁנוֹה מְאִתִּים,
וְאִין הַגְּבִלָה יִפָּה כָּלּוּם,
זֶה נוֹטֵל מִנֶּה וְזֶה נוֹטֵל מִנֶּה.
חֲזַר וּנְגַח לְשׁוֹר אַחֲרֵי שְׁנוֹה מְאִתִּים,
הָאֲחֲרוֹן נוֹטֵל מִנֶּה,
וְשֹׁלְפָיָו זֶה נוֹטֵל חֲמִשִּׁים זוֹז,
וְזֶה נוֹטֵל חֲמִשִּׁים זוֹז.
חֲזַר וּנְגַח לְשׁוֹר אַחֲרֵי שְׁנוֹה מְאִתִּים,
הָאֲחֲרוֹן נוֹטֵל מִנֶּה,
וְשֹׁלְפָיָו חֲמִשִּׁים זוֹז,
וְשֵׁנִים הָרֵאשׁוֹנִים דִּינְרֵי זָהָב.

Lorsqu'un taureau a encorné quatre ou cinq [autres] taureaux, l'un après l'autre, il (le propriétaire) doit payer [le dédommagement] au dernier d'entre eux ; s'il reste un reliquat de sa [valeur], celui-ci reviendra à celui d'avant (à l'avant-dernier).

S'il reste [encore] un reliquat de sa [valeur], celui-ci reviendra à celui d'avant (à l'avant-avant-dernier). [Il en ressort que] plus le (lésé) est [situé] en dernier (dans la liste des victimes), plus il est récompensé (par l'assurance d'un dédommagement). Telles sont les paroles de Rabbi Méïr.

Rabbi Chimon dit : lorsqu'un taureau d'une valeur de 200 [zouz] encorne un [autre] taureau qui vaut [également] 200 [zouz], et que la dépouille [de ce dernier] ne vaut plus rien, celui-ci (le lésé) et celui-là (le responsable)



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



prennent chacun un Mané (100 zouz).

Si, de nouveau, ce [même taureau] a encorné un autre taureau d'une valeur [également] de 200 [zouz], [le propriétaire de] ce dernier prend un Mané. Concernant celui d'avant (le 1^{er} lésé), celui-ci prend 50 [zouz] (soit la moitié du Mané restant) et celui-là (le responsable) prend [également] 50 [zouz] (du Mané restant).

Si, de nouveau, ce [même taureau] a encorné un autre (à savoir un 3^{ème}) taureau d'une valeur également) de 200 [zouz], [le propriétaire de] ce dernier prend un Mané.

Celui d'avant (le 2^{ème} lésé) prend 50 [zouz], tandis que les 2 premiers (le 1^{er} lésé et le responsable) [prennent chacun] un Dinar en or.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions